

VALORISATION TOURISTIQUE DES SITES PATRIMONIAUX D'ENVERGURE RÉGIONALE

LA RÉGION,
CRÉATRICE
D'AVENIR

Appel à projets n° 4
Du 1^{er} juillet 2014 au 31 mai 2015





La Région Franche-Comté lance en 2014 son quatrième appel à projets sur le thème de la valorisation touristique des sites patrimoniaux d'envergure régionale. Identifiée comme une mesure phare du Schéma régional de développement du tourisme 2011-2015, la démarche vise, par un dispositif particulièrement incitatif, à favoriser l'aménagement, l'équipement et la valorisation de sites patrimoniaux emblématiques de Franche-Comté pour y développer des produits touristiques d'excellence.

La Franche-Comté recèle un vaste patrimoine qui, en tant qu'élément central de l'offre touristique régionale, constitue le support à la plus grande partie des séjours effectués sur le territoire. Les sites patrimoniaux constituent des éléments d'attractivité majeurs pour la Franche-Comté et sont susceptibles de contribuer à la diffusion de flux touristiques et de retombées économiques sur l'ensemble du territoire régional.

Malgré la richesse de son patrimoine, il est constaté que la Franche-Comté présente un déficit de sites touristiques majeurs, possédant une notoriété nationale et internationale et susceptibles d'entraîner l'ensemble de l'économie touristique franc-comtoise.

Préférée à un système d'intervention traditionnel, le lancement d'un appel à projets sur cette thématique ciblée doit permettre de mobiliser les acteurs touristiques concernés, en zones rurales, urbaines et de montagne. Il s'agit de susciter des initiatives concourant à l'aménagement et à la valorisation de sites, d'espaces et d'équipements présentant une valeur patrimoniale significative et une envergure suffisante pour se constituer en tant que porte d'entrée du tourisme régional.

L'objectif est de contribuer à l'émergence de pôles d'accueil et de visite d'envergure, proposant aux visiteurs l'expérience d'une découverte originale, et les invitant, à partir de ce point d'ancrage, à poursuivre leur visite sur d'autres points d'intérêts touristiques francs-comtois.



CONTEXTE ET OBJECTIFS

À travers son Schéma régional de développement du tourisme 2011-2015, voté le 21 octobre 2011, la Région Franche-Comté se donne pour mission de concilier l'aménagement du territoire, l'identité régionale et le développement économique durable. La stratégie définie a notamment pour objet le développement de flux de visiteurs afin de générer une plus forte consommation touristique, dans le respect des sites et de l'environnement.

La Région s'est ainsi fixé comme ligne de conduite de concentrer ses actions sur un nombre resserré de pôles touristiques, constituant des « portes d'entrée » du tourisme régional et susceptibles de générer des flux nouveaux de clientèles, notamment étrangères.

La Franche-Comté dispose d'une ressource touristique « primaire » de grande valeur, constituée d'un vaste patrimoine qui prend différentes formes : patrimoine naturel, culturel, industriel, architectural, gastronomique... Mais l'enjeu est aujourd'hui de s'engager de façon encore plus volontariste dans une démarche de structuration d'une offre attractive et de qualité.

LES GRANDS SITES EMBLÉMATIQUES DU PATRIMOINE FRANC-COMTOIS

Sous l'appellation « valorisation touristique des sites patrimoniaux d'envergure régionale », cet appel à projets concerne un ensemble de sites emblématiques du patrimoine franc-comtois considéré sous ses différentes formes : patrimoine historique, naturel, civil, militaire, industriel, gastronomique, architectural... Les sites concernés peuvent être les suivants : musées thématiques, sites et espaces naturels remarquables, écomusées, villages de caractère, châteaux et architectures civiles remarquables, sites industriels majeurs...

La notion de site patrimonial d'envergure régionale sera d'abord appréciée au regard de la valeur intrinsèque du contenu patrimonial qui pourra être attestée par des classements, labels, mesures de protection, appartenance à des réseaux et autres reconnaissances. Elle sera également évaluée au regard de la notoriété de chacun des sites et de sa fréquentation actuelle et à venir, en lien avec l'ambition du projet de valorisation qui sera présenté.

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'objectif principal est de favoriser l'aménagement, l'équipement et la valorisation touristiques des sites patrimoniaux majeurs de Franche-Comté, à travers l'élaboration de produits touristiques particulièrement qualitatifs.

Il s'agit de contribuer à l'émergence de pôles d'accueil et d'activité permettant de renforcer l'attractivité touristique de la Franche-Comté et contribuant au développement de flux de visiteurs nouveaux.

L'appel à projets cherchera à améliorer la notoriété, la visibilité et le pouvoir d'attraction des sites majeurs du patrimoine franc-comtois. Il s'agit également d'améliorer la qualité globale de l'expérience des visiteurs, depuis la prise d'information préalable jusqu'à la découverte du site en lui-même par des processus ludiques et interactifs, puis l'orientation vers d'autres sites du tourisme franc-comtois dans une dynamique de mise en réseau.

Il convient particulièrement de permettre une gestion des sites conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de « l'esprit des lieux », qualité de l'accueil du public, participation des visiteurs et développement économique.

L'une des vocations de l'appel à projets est d'accompagner des démarches innovantes, favorisant le recours aux nouvelles technologies ainsi qu'à des outils de médiation et d'interprétation conviviaux et participatifs.

LE SOUTIEN RÉGIONAL

L'intervention régionale s'élèvera à 40 % maximum de la dépense subventionnable, sans pouvoir excéder 100 000 €, étant précisé que tous les projets ne pourront être retenus.

Selon la nature des opérations, les porteurs de projets pourront faire appel à d'autres financements et partenariats (privés et publics – État, Départements, collectivités locales...) qui seront précisément identifiés dans le cadre de la candidature déposée.

Le bénévolat valorisé et les prestations en nature ne pourront être pris en compte en contrepartie de l'aide sollicitée.

Il est rappelé que les subventions attribuées à des entreprises ou associations intervenant dans le secteur concurrentiel sont soumises aux encadrements communautaires des aides d'État.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'appel à projets « Valorisation touristique des sites patrimoniaux d'envergure régionale » s'adresse aux porteurs de projets publics ou privés (associations, entreprises) agissant individuellement ou regroupés dans un projet partenarial. Les projets devront être portés par un maître d'ouvrage unique et identifié à la date du dépôt des dossiers.

L'appel à projets s'adresse aux sites majeurs du patrimoine franc-comtois : la dimension nationale et internationale du site concerné devra être justifiée par des données de fréquentation (volume et origine de la fréquentation), des éléments de reconnaissance (label, classement, appartenance à un réseau, mesure de protection particulière...).

Les projets retenus devront être intégrés à une stratégie globale et pluriannuelle de développement touristique à l'échelle des territoires concernés.

Le coût minimum des opérations susceptibles de bénéficier de l'intervention régionale est fixé à 40 000 € HT.

Les sites qui bénéficient déjà d'un accompagnement de la Région Franche-Comté au titre de politiques touristiques et culturelles traditionnelles ne peuvent participer à l'appel à projets.

L'événementiel n'est pas éligible.

Seules les dépenses concourant directement à la réalisation du projet identifié sont éligibles. Il est précisé que les coûts internes (notamment charges de personnel) ne sont pas éligibles, l'appel à projets n'ayant pas pour vocation de participer au fonctionnement des sites ou des établissements. Les équipements commerciaux de type « Boutiques de site » ne sont pas éligibles.

Les investissements ou les prestations doivent être effectués par un tiers aux conditions du marché.

Les dépenses de mise en réseau, marketing, commercialisation et professionnalisation sont éligibles.

Les projets présentés devront être engagés dans les 12 mois suivant la décision de la Région. Cela suppose que le maître d'ouvrage soit en conformité avec les procédures administratives notamment en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement.



LE DÉPÔT DES CANDIDATURES ET LA PROCÉDURE D'INSTRUCTION

Dans le cadre de l'Agenda 21 régional, la Région Franche-Comté a mis en place un service en ligne permettant le dépôt et le suivi des demandes d'aides.

Le dossier de candidature sera accessible à compter du 1^{er} juillet 2014 sur le site www.franche-comte.fr.

Les candidatures sont à déposer avant le 31 mai 2015 sur le site www.franche-comte.fr. Ce nouveau mode de travail dématérialisé remplace désormais toute forme de démarche papier.

La sélection des dossiers lauréats et les aides correspondantes feront l'objet d'un vote par l'Assemblée régionale, après avis d'un jury de sélection, composé d'élus régionaux et de personnalités qualifiées.

Les dossiers seront examinés par le jury de sélection sur la base des critères suivants :

- les qualités patrimoniales du site,
- la prise en compte du développement durable,
- le caractère innovant de la démarche,
- la faisabilité technique, économique et organisationnelle du projet.

Seront retenus prioritairement, dans la limite du budget affecté à l'appel à projets par l'Assemblée régionale, et sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2015, les projets qui contribueront directement à la notoriété des sites concernés et susceptibles de générer des flux nouveaux de visiteurs ainsi que des retombées économiques directes et indirectes pour le territoire concerné.

Des éléments complémentaires pourront éventuellement être demandés au cours de l'analyse technique du projet.

Pour tout renseignement :

Région Franche-Comté
Direction des Affaires économiques
Service Tourisme, Artisanat et Création d'entreprise
tourisme@franche-comte.fr